

1 Lettre de mission



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Paris, le 25 MARS 2019

Le ministre d'État,
ministre de la transition écologique et solidaire

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation

à

La vice-présidente du Conseil Général de
l'environnement et du développement durable

Le vice-président du Conseil Général de
l'alimentation, de l'agriculture et des espaces
ruraux

Le changement climatique impacte simultanément le régime des pluies (intensité et saisonnalité) et les températures en lien avec l'élévation de la teneur en CO₂.

Or, ces trois paramètres modifient les conditions de croissance des végétaux et donc les pratiques de l'agriculture. L'augmentation de l'évapotranspiration a pour conséquence un « effet ciseau » : dégradation du bilan hydrique des sols et besoins accrus des plantes d'une part ; réduction des écoulements estivaux et étiages plus longs et plus sévères d'autre part.

Les effets du changement climatique se font déjà sentir tant sur les milieux naturels que sur la production agricole. Les perspectives découlant des modélisations climatiques régionales les plus récentes laissent penser qu'un effort d'adaptation sans précédent doit être engagé.

Il devra à la fois porter sur l'agriculture et l'ensemble des autres usages de l'eau et se traduire dans les politiques publiques correspondantes.

Cet effort d'adaptation des systèmes agricoles nécessite que soient initiées rapidement des actions s'inscrivant sur le long terme alors même que le contexte socio-économique de l'agriculture est fortement évolutif et contraint (évolution des modes de consommation, préoccupations liées à la santé, cours des denrées agricoles, diffusion rapide de maladies animales ou végétales ...).

Elle suppose par ailleurs que les acteurs du monde agricole et des territoires soient accompagnés dans cette importante mutation.

L'adaptation au changement climatique peut mobiliser de très nombreuses solutions : variétés plus précoces, plus tolérantes à la sécheresse, adaptation des techniques culturales, modification des assouchements, évolution des systèmes d'exploitation, amélioration des matériels et techniques d'irrigation, stockage et/ou transferts de la ressource en eau.

Hôtel de Roquelaure – 248, boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – Tél : 33 (0)1 40 81 21 22
www.ecologique-solaire.gouv.fr

Ces évolutions doivent s'inscrire dans le cadre mondial et européen, mais également régional et local, moins soumis aux aléas internationaux.

Les deux conseils (CGAAER et CGEDD) ont produit, ces dernières années, chacun pour ce qui le concerne, plusieurs rapports sur cette thématique, qu'il s'agisse de la contribution à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ou de l'adaptation au changement climatique.

Une synthèse et un approfondissement de ces différents travaux, menée de façon concertée, s'impose aujourd'hui.

Aussi, nous vous demandons de travailler conjointement afin de proposer sur ces sujets essentiels un cadre directeur global, permettant de définir pour l'avenir les principes de l'action publique, autour des questions suivantes :

- Comment se situe la France au niveau international sur ces enjeux : ressource en eau, mobilisation des ressources, place de l'agriculture dans l'ensemble des usages de l'eau, évolution des échanges agro-alimentaires internationaux (eau virtuelle, balance du commerce agro-alimentaire) ?

- Quels impacts du changement climatique déjà constatés et prévisibles, dans un scénario « au fil de l'eau », sur l'état des sols, l'eau et l'agriculture ?

- Quelles solutions pour rendre l'agriculture plus résiliente et plus économique en intrants et en eau en mobilisant notamment les leviers de l'agroécologie ?

- Quelle trajectoire pour l'agriculture d'ici 2050 et quelle adéquation – ou inadéquation – ressource/besoins en 2050 ?

- Quelle stratégie à moyen – long terme pour développer la ressource mobilisable dans le respect de l'environnement (stockage, transferts d'eau, optimisation des ouvrages existants, réutilisation des eaux usées traitées, ...) ?

- Comment mieux prendre en compte les aspects économiques et financiers de la mobilisation de l'eau (investissement et fonctionnement, participation financière des usagers) ?

- Comment préserver des périmètres irrigués et quels leviers mobiliser pour protéger le foncier équipé en irrigation ?

- Comment mieux intégrer le changement climatique dans les réflexions et planifications relatives à l'agriculture et les besoins de l'agriculture dans les autres schémas et planifications (PLU, SCOT ...) ?

- Dans le contexte de mise en place des projets de territoires pour la gestion de l'eau, quels moyens nouveaux de gouvernance et de médiation entre acteurs seraient susceptibles d'être mobilisés ?

L'ensemble de ces travaux nécessite une approche globale à l'échelle nationale et internationale (prenant en compte l'eau virtuelle) et seront différenciées par grandes zones géographiques et par filières.

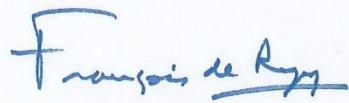
Ils tiendront compte des réflexions et travaux conduits sur ces sujets par les collectivités territoriales concernées, les agences de l'eau, les DREAL et DRAAF de bassin et les acteurs locaux de la gestion de l'eau.

Ils supposent que la mission s'intéresse à tous les usages de l'eau et que les solutions possibles soient combinées, et non opposées, selon une hiérarchisation de ces usages qui peut varier selon les territoires.

Ils devront s'inscrire dans une perspective à trente ans, nécessitant de construire des scénarios pour l'agriculture de 2050.

Pour cela vous vous attacherez à mobiliser les organismes techniques et scientifiques de nos ministères (INRA, IRSTEA, ARVALIS, ACTA, CIRAD) ainsi que les universités, l'APCA ou des associations (Solagro...) ayant conduit des travaux de prospective dans ce domaine.

Nous souhaitons disposer de vos principales conclusions sous 10 mois.



François de RUGY



Didier GUILLAUME